

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL481

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE 11

A la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« inspection »

les mots :

« inspection-filtrage ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la rédaction initiale du projet de loi, modifiée lors de l'examen du texte par la commission des lois du Sénat.

Le terme « d'inspection-filtrage » est celui utilisé par l'article L. 6342-4 du code des transports qui prévoit déjà l'utilisation de scanners corporels. Introduire une différence de terminologie avec le code des transports pourrait être source d'incompréhension alors que les opérations matérielles d'inspection-filtrage seront identiques.